

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 90/2022

Objet : **Décision modificative
budget annexe Assainissement**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : Éric CHAUVET, JARILLO Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*), BIANCONE Edith (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à ONTIVEROS Christian*),

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), SEISSON Jean-Pierre (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à VALLET Jocelyne*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre, (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à ALIZARD Dominique*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : TROUSSEL Marc, DELABRE Éric.

Pour la Commune de ORGON : YTIER CLARETON Angélique.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Daniel

M. le Vice-Président en charge des finances expose qu'il convient de procéder au vote d'une décision modificative pour transfert d'une inscription budgétaire du compte 2315 vers le compte 21532 pour un montant de 94 000 €. Cette inscription concerne la réalisation de travaux sur la commune de Maillane.

Soit la décision modificative ainsi résumée :

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 08/07/2022

ID : 013-200035087-20220623-90_2022-DE

Berger
Levrault

Dépenses d'investissement	21532 921 Réseaux d'assainissement	94 000 €
	2315 921 Immobilisations en cours	54 000 €
	TOTAL	0.00 €

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Votes pour : 38

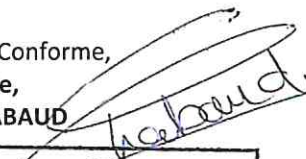
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juin 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



13045**Terre de Provence Agglomération**

Code INSEE

CATP10009_ASSAINISSEMENT

DM n°1 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21532-921 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-921 : Installations, matériel et outillage techniques	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	94 000,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €